CODES 93
Comité Départemental d'Education
pour la Santé en Seine-Saint-Denis
74 rue Marcel Cachin
93000 BOBIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

CODES 93
74 rue Marcel Cachin
93000 BOBIGNY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association CODES 93,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **CODES 93** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note «Introduction » de l'annexe qui indique que votre association a établi les comptes clos au 31/12/2025 suivant les prescriptions de la nouvelle réglementation comptable et qui ne mentionne pas d'incidence significative sur les comptes de l'exercice.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 26 juin 2026

Le commissaire aux comptes

SOCIETE PARISIENNE D'EXPERTISE
« SOPAREX »

Philippe GARNIER

ANNEXE AU RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

Il identifie et évalue les risques que des comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de sons rapport, étant toutefois rappelé que les circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur nette au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2024	Variation	
			en valeur	en %
Frais d'établissement				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, ...				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobs incorporelles en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 036,79	5 663,99	-2 627,20	-46,38
Immobs corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**3 036,79**	**5 663,99**	**-2 627,20**	**-46,38**
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances Clients, usagers et comptes rattachés	28 350,00	7 015,00	21 335,00	304,13
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	16 953,54	190 790,32	-173 836,78	-91,11
Charges constatées d'avance	1 053,92	219,76	834,16	379,58
Valeurs mobilières de placement	152,50	152,50		
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	710 940,88	526 713,72	184 227,16	34,98
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	**757 450,84**	**724 891,30**	**32 559,54**	**4,49**
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	**760 487,63**	**730 555,29**	**29 932,34**	**4,10**

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

BILAN PASSIF

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Écarts de réévaluation				
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité				
Autres réserves				
Report à nouveau	186 681,81	133 884,07	52 797,74	39,44
Excédent ou déficit de l'exercice	26 319,61	52 797,74	-26 478,13	-50,15
Situation nette (sous-total)	**213 001,42**	**186 681,81**	**26 319,61**	**14,10**
Fonds propres consomptibles				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	**213 001,42**	**186 681,81**	**26 319,61**	**14,10**
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	364 091,70	415 567,30	-51 475,60	-12,39
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)	**364 091,70**	**415 567,30**	**-51 475,60**	**-12,39**
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	32 839,00	18 887,00	13 952,00	73,87
TOTAL DES PROVISIONS (III)	**32 839,00**	**18 887,00**	**13 952,00**	**73,87**
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	207,97		207,97	
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 475,87	11 398,33	77,54	0,68
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	138 338,35	97 487,53	40 850,82	41,90
Dettes immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	533,32	533,32		
Produits constatés d'avance				
TOTAL DES DETTES (IV)	**150 555,51**	**109 419,18**	**41 136,33**	**37,60**
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	**760 487,63**	**730 555,29**	**29 932,34**	**4,10**

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

COMPTE DE RÉSULTAT

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	5,00		5,00	
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de services	122 086,00	96 383,00	25 703,00	26,67
dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	346 344,35	227 477,09	118 867,26	52,25
Versements des fondateurs ou cons. dotation consomptible				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		17 105,00	-17 105,00	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés	415 567,30	562 615,90	-147 048,60	-26,14
Autres produits	3 615,46	246,17	3 369,29	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**887 618,11**	**903 827,16**	**-16 209,05**	**-1,79**
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	75 352,30	97 098,71	-21 746,41	-22,40
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	8 350,70	5 657,65	2 693,05	47,60
Salaires	285 557,38	275 245,37	10 312,01	3,75
Cotisations sociales	103 680,39	90 364,06	13 316,33	14,74
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 627,20	2 147,02	480,18	22,36
Dotations aux provisions	13 952,00		13 952,00	
Valeur comptable des immobs. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés	364 091,70	361 705,10	2 386,60	0,66
Autres charges	8 760,91	21 227,22	-12 466,31	-58,73
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**862 372,58**	**853 445,13**	**8 927,45**	**1,05**
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**25 245,53**	**50 382,03**	**-25 136,50**	**-49,89**

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

COMPTE DE RÉSULTAT

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	Variation en %
Produits financiers				
De participation				
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés	1 790,90	2 415,71	-624,81	-25,86
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits de cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)	**1 790,90**	**2 415,71**	**-624,81**	**-25,86**
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées	716,82		716,82	
Différences négatives de change				
Valeur comptable des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de tréso.				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)	**716,82**		**716,82**	
2-RÉSULTAT FINANCIER (III-IV)	**1 074,08**	**2 415,71**	**-1 341,63**	**-55,54**
3-RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**26 319,61**	**52 797,74**	**-26 478,13**	**-50,15**
Produits exceptionnels (V)				
Charges exceptionnelles (VI)				
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)				
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)	**889 409,01**	**906 242,87**	**-16 833,86**	**-1,86**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)	**863 089,40**	**853 445,13**	**9 644,27**	**1,13**
EXCÉDENT OU DÉFICIT	**26 319,61**	**52 797,74**	**-26 478,13**	**-50,15**
Contributions volontaires en nature				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE				
Charges des contributions volontaires en nature				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature				
Personnel bénévole				
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.				
TOTAL	**26 319,61**	**52 797,74**	**-26 478,13**	**-50,15**

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

L'objet social de l'entité est :

Le Comité départemental d'éducation pour la santé - CODES 93 est un organisme associatif d'interventions auprès des populations et de formation des professionnels des secteurs médicaux, socio-médicaux et éducatifs. La finalité de ses missions est d'agir pour l'amélioration de la santé, l'autonomie, la qualité de vie et le bien-être des populations.

Il intervient depuis 1978 avec une approche globale de la santé au plus près des **populations à tous les âges de la vie**, prioritairement auprès de celles en **situation de précarité**.

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

Le CODES 93 déploie une offre de service basée sur les valeurs et les principes d'action de la promotion de la santé tels qu'établis par la Charte d'Ottawa et de la lutte contre les inégalités sociales et territoriales de santé.
Les programmes du CODES 93 s'inscrivent dans les priorités locales, régionales et nationales de santé publique. Ils répondent également au plus près des besoins analysés auprès des populations ciblées.

Son expertise aussi bien méthodologique, que populationnelle et thématique, en promotion de la santé, gestion de projets, animation d'actions et ingénieries (formation/pédagogie/évaluation) est reconnue sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis et plus largement en Île-de-France :

Expertise méthodologique : conception, mise en œuvre, évaluation de projets de promotion de la santé et animation d'actions collectives en éducation pour la santé.

Expertise thématique : développement des compétences psychosociales, prévention des conduites addictives, nutrition.

Expertise populationnelle : auprès des populations en situation de précarité, des jeunes, des professionnels des secteurs sanitaires-sociaux-médicosociaux-éducatifs.

Les moyens mis en oeuvre sont :

Ressources humaines internes au CODES 93

- **Le directeur du CODES 93** : spécialiste en promotion de la santé et en formation initiale et continue dans le domaine sanitaire, social, médico-social et éducatif ;
- **Trois chargées de projet** : spécialiste en promotion de la santé, méthodologie de projet et en intervention auprès des populations en situation de précarité ;
- **Une formatrice-consultante certifiée** : spécialiste en promotion de la santé, méthodologie de projet, ingénierie de formation/pédagogique

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 760 487,63 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage un bénéfice de 26 319,61 Euros.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : comparabilité et continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode rétrospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Évaluation des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de : leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement) et des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais d'augmentation de capital, de fusion et de scission

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement de la durée d'utilisation des fonds de commerce

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Évaluation des immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées.

Traitement des charges financières

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Traitement comptable des coûts de développement

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des frais externes afférents aux formations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des amortissements des biens décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens décomposables est fondée sur la durée réelle d'utilisation.

Traitement des composants de 2nd catégorie, dépenses pluri-annuelles de gros entretien ou grande révision

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Install. Gene. Agenc. Amenag.	10,00	
Install. Gene. Agenc. Amena pf	10,00	
Matériel de bureau et informat		3-8
Pf- matériel de bureau et info	3,00	

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Traitement de certains frais accessoires

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs sont incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations financières éligibles.

Évaluation des titres des sociétés

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PRIMES DE REMBOURSEMENT DES OBLIGATIONS

Traitement des amortissements

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SUBVENTIONS

Traitement des subventions

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

PROVISIONS RÈGLEMENTÉES

Traitement des amortissements

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS

Informations concernant la comptabilisation des cotisations

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

ETAT DES IMMOBILISATIONS

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à réeval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations générales, agencements et aménagements divers	2 655,12		
Matériel de bureau, informatique & mobilier	11 965,84		
TOTAL	**14 620,96**		
TOTAL GENERAL	**14 620,96**		

	Diminution		Valeur brute des immobs fin ex.	Réévaluation légale/Valeur d'origine
	par virt poste	par cession		
Immobilisations corporelles				
Inst. générales, agencements et aménag. divers			2 655,12	
Matériel de bureau, informatique & mobilier			11 965,84	
TOTAL			**14 620,96**	
TOTAL GENERAL			**14 620,96**	

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

ETAT DES AMORTISSEMENTS

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. générales, agencts divers			2 655,12			2 655,12
Matériel de bureau, informatique			6 301,85	2 627,20		8 929,05
TOTAL			**8 956,97**	**2 627,20**		**11 584,17**
TOTAL GENERAL			**8 956,97**	**2 627,20**		**11 584,17**

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

ETAT DES CRÉANCES

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Autres créances clients	28 350,00	28 350,00	
Personnel et comptes rattachés	669,65	669,65	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 022,22	3 022,22	
Autres impôts, taxes et versements	10 730,30	10 730,30	
Divers	2 000,00	2 000,00	
Débiteurs divers	531,37	531,37	
Charges constatées d'avance	1 053,92	1 053,92	
TOTAL	**46 357,46**	**46 357,46**	

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
Exploitation	1 053,92
TOTAL	**1 053,92**

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	5 900,00
Autres créances	13 752,52
TOTAL	**19 652,52**

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Report à nouveau	133 884,07		52 797,74		186 681,81
Excédent ou déficit de l'exercice	52 797,74	-52 797,74	26 319,61		26 319,61
TOTAL	**186 681,81**	**-52 797,74**	**79 117,35**		**213 001,42**

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	À l'ouverture de l'exercice montant global	Report	Utilisation		Transfert	À la clôture de l'exercice	
			montant global	dont remboursement		montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
PNA CVT N°2022-3	6 000,00		6 000,00				
ARS-CVT -2023 N° 202305500	7 500,00		7 500,00				
ARS-CVT -2023 N° 202304415 année 2024-2025	44 500,00		44 500,00				
ARS-CVT -2023 N° 202304415 annéé2023	13 350,00		13 350,00				
ARS-CVT -2023 N° 202306787	7 451,00		7 451,00				
ARS-CVT -2023 N° 202304481	5 700,00		5 700,00				
ARS-CVT -2023 N° 202306661	15 913,00		15 913,00				
ARS-CVT -2023 N° 202304550	63 903,00		42 960,00			20 943,00	
ARS-CVT -2023 N° 202304967	16 100,00		16 100,00				
ARS-CVT -2023 N° 202304607	4 860,00		4 860,00				
ARS CVT - N°262-2023 DSP	1 800,00		1 800,00				
ARS-CVT -2023 N° 202304704	18 000,00		7 500,00			10 500,00	
ARS-CVT -2023 N° 202304790	6 960,00		6 960,00				
ARS-CVT -2023 N° 202304932	9 000,00		9 000,00				
ARS-CVT -2023 N° 202304937 année 2023	4 489,00		4 489,00				
ARS-CVT -2023 N° 202304937 année 2024-2025	76 313,00		17 956,00			58 357,00	
ARS-CVT -2023 N° 202304951	22 100,00		4 420,00			17 680,00	
CONVT ° DIR PJJ IDF OM 2023	3 000,00		3 000,00				
ARS -CVT N°202404358	1 900,00		1 900,00				
ARS CVT-202408763	9 000,00		9 000,00				
ARS-CVT N°202404350	4 968,00		4 968,00				
ARS-CVT N°202404351	1 500,00		1 500,00				
ARS-CVT N°202404359	16 920,00		16 920,00				
ARS-CVT N°202404362	4 860,00		4 860,00				
ARS-CVT N°202404506	9 600,00		9 600,00				

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ARS-CVT N°202405022	31 500,00		9 000,00			22 500,00	
Subvention MILDECA IDF 2024	4 350,00		4 350,00				
Départ seine-st-denis CVT12/08	1 400,00		1 400,00				
DOSS.EX046507 - ACDEVELOPPEMEN	230,30					230,30	
Subv FIPD N°2023/D/16	1 000,00		1 000,00				
AGIR IN - ST DENIS 2021/2024	700,00		700,00				
CONV-2023-10-19-42DE 2023/2024	700,00		700,00				
CVT départ Seine SD Exercice 2024-2025		8 000,00	8 000,00				
ARS-CVT-2025-N202512101 Exercice 2025-2026 PJJ		19 000,00	7 600,00			11 400,00	
ARS -CVT-2025-N° 202514086 écran addictions		30 000,00	15 000,00			15 000,00	
FIPD N°2025/D/00013369		10 000,00	8 500,00			1 500,00	
FIPD N°2025/D/00012498		3 000,00	2 700,00			300,00	
ARS-CVT-2025-N°202512009 sexualité		16 000,00	9 600,00			6 400,00	
ARS-CVT-2025-N°202511997 santé mentale		7 500,00	750,00			6 750,00	
CVT-2025 N°202517572 malette CPS		80 000,00	16 000,00			64 000,00	
ARS-CVT 2025 N°202520036 CPS insertion		44 500,00	8 900,00			35 600,00	
ARS-CVT N°202517561 Ambassadeurs		43 348,00	17 339,20			26 008,80	
CVT 2025- N°202512099 PSFP Paris		5 000,00	250,00			4 750,00	
CVT-2025 N°202512581 Ecole des émotions		12 000,00	3 600,00			8 400,00	
CVT-2025 N°202518724 Nutri Activ		84 621,00	33 848,40			50 772,60	
PREFD93-25-1968 Romainville		10 000,00	7 000,00			3 000,00	
CONV 23/07/2025 DELIB 10-02 15 académie		15 000,00	15 000,00				
TOTAL	**415 567,30**	**387 969,00**	**439 444,60**			**364 091,70**	

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

SUIVI DES FONDS DÉDIÉS

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS À RÉALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES

Les engagements à réaliser sur ressources affectées sont de 364 091.70 €

	Montant N	Montant N-1
Sur subventions de fonctionnement	364 091,70	361 705,10
TOTAL	**364 091,70**	**361 705,10**

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	207,97	207,97		
Fournisseurs et comptes rattachés	11 475,87	11 475,87		
Personnel et comptes rattachés	58 590,07	58 590,07		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	44 752,98	44 752,98		
Autres impôts et taxes assimilées	34 085,38	34 085,38		
Autres dettes	533,32	533,32		
TOTAL	**149 645,59**	**149 645,59**		

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

CHARGES À PAYER

	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	207,97
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 510,37
Dettes fiscales et sociales	90 276,79
TOTAL	**94 995,13**

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

INDEMNITÉ DE DÉPART À LA RETRAITE

Le critère retenu dans la comptabilisation des indemnités de fin de carrière est le départ volontaire à la retraite à partir de 67 ans.

L'indemnité de départ à la retraite s'élève à la clôture de l'exercice à 32 839,00 Euros.

Cet engagement a été comptabilisé.

Les différents paramètres pour calculer cette indemnité sont les suivants :

Taux de charge	40,00 %
Taux d'actualisation	3,56 %
Départ volontaire à	67 ans

ENGAGEMENTS DONNÉS

	Autre	Dirigeant	Filiale	Participation	Autre entreprise liée	Montant
KOESIO	20 160,00					20 160,00
TOTAL (1)	**20 160,00**					**20 160,00**

	Autre	Dirigeant	Provision			Montant
TOTAL	**20 160,00**					**20 160,00**

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

SOPAREX
116 avenue Marinville
94100 ST MAUR DES FOSSES

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Les honoraires comptabilisés au titre de l'exercice	4 221,00	4 800,00
TOTAL	**4 221,00**	**4 800,00**

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION

LES EFFECTIFS

CODES93 - Codes 93

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Ingénieurs et cadres	2,00	3,00
Agents de maîtrise	1,00	1,00
Employés et techniciens	5,00	4,00
PERSONNEL SALARIÉ	**8,00**	**8,00**

SOPAREX
Commissaire aux comptes
POUR IDENTIFICATION